

Politique énergétique de la France : à quand un cap clair ?

Le texte qui définit les priorités d'actions de l'Hexagone dans ce domaine très stratégique est attendu avec impatience. Les faits -



Eoliennes 03/09/2025 Motte Inchauspé

Après sa volte-face début août, François Bayrou pourrait autoriser, avant son probable départ de Matignon, la publication du décret PP3 relatif aux dix prochaines années. Beaucoup l'espèrent.

C'est en train de devenir une arlésienne. Prévu pour le début de l'été, le décret relatif au texte qui organise la politique énergétique de la France pour les prochaines années, la PPE3, est en retard. Les professionnels attendent pourtant de pied ferme que les nouveaux objectifs de production par filière (éolien, solaire, nucléaire notamment) soient inscrits dans le marbre. Les violentes secousses de la rentrée politique leur font craindre un nouveau contretemps.

« La PPE sous l'empire de laquelle nous sommes a été prise il y a plus de cinq ans et elle prévoyait la réduction massive de l'électricité d'origine nucléaire. C'est dire que ce texte est complètement dépassé, admettait le Premier ministre le mois dernier. Si l'on veut faire les investissements nécessaires, à la fois pour le nucléaire, les centrales nucléaires, et pour le renouvelable, il faut qu'il y ait une nouvelle PPE. »

Mais qu'attend François Bayrou pour publier le fameux décret ? « Il est prêt, juridiquement bordé, il suffit de l'envoyer au *Journal officiel*. C'est François Bayrou qui décide de cela et il a tout intérêt à le faire avant le 8 septembre », juge Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables. Dans la confusion ambiante, les chantages à la motion de censure du début de l'été sur ce sujet, émanant du RN notamment, n'ont plus la même raison d'être. Mais les pressions demeurent.

« **Insécurité** ». « Le deal était que le décret devait être soumis pour consultation au Sénat afin que des éléments de la proposition de loi Gremillet (portant sur la programmation énergétique) y soient intégrés, mais cela n'a pas été le cas, explique un sénateur. Aujourd'hui, nous sommes dans un flou total. » A tel point que la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale vient de repousser, en raison de l'incertitude politique, l'examen en deuxième lecture de la PPL Gremillet, prévu le 22 septembre. « Les travaux seront ajournés le 8 ou 9 septembre car le gouvernement sera démissionnaire, et en plus cette PPL est devenue n'importe quoi », tacle le député Stéphane Travert (Ensemble pour la République), membre de la Commission des affaires économiques.

A trop vouloir chercher la perfection, on finit par ne rien faire. Les industriels préfèrent un texte qui pourra être amendé plus tard, plutôt que d'être dans un vide juridique complet

Le secteur énergétique est au bord de la crise de nerfs. « La France n'a pas de politique énergétique », a déploré Catherine MacGregor lors de la Rencontre des entrepreneurs de France (Medef). La directrice générale d'Engie a pointé l'incapacité de la classe politique à aboutir à un consensus, alors que le pays se retrouve dans le flou, « sans cadre politique énergétique clair ». Elle n'est évidemment pas la seule à s'en plaindre. « Compte tenu de la réalité climatique, tout ce qui peut être acté rapidement, de manière à lancer les projets et les financements, doit l'être. La réalité est que les politiques n'ont pas saisi l'ampleur des enjeux », déplore Pierre-Etienne Franc, cofondateur et directeur général de la plateforme d'investissement Hy24, dédiée à l'hydrogène.

De fait, tous les industriels ont besoin de sécurité juridique pour avancer. « La filière nucléaire est une industrie du temps long. Pour nous, le "stop & go" est catastrophique. Or, aucune des décisions annoncées depuis 2022 sur la relance du nucléaire ne figure dans un texte légitimant des choix stratégiques, déplore Valérie Faudon, délégué général de la Sfen. Rien n'acte formellement la nécessité de construire de nouveaux réacteurs. Ou de renouveler les usines de recyclage, ce qui a été annoncé par un Conseil de politique nucléaire l'an dernier. Sur la nouvelle PPE, il y a finalement eu beaucoup de débats et de votes, ainsi que trois consultations organisées par le gouvernement. Tout le monde a beaucoup travaillé, mais nous restons dans une insécurité juridique. »

Arme au pied. Le grand sujet des renouvelables, ce sont les appels d'offres en attente. C'est le cas dans l'éolien en mer, notamment. En théorie, le dixième doit être lancé par l'Etat cette année, visant l'attribution de 8,4 à 9,2 GW de nouveaux projets. Mais ce ne sera possible que si le fameux décret est publié, puisque les objectifs de production de cette filière, fixés par l'ancienne PPE (toujours effective) sont déjà atteints, souligne Jules Nyssen. Il n'y a donc plus aucune marge de manœuvre, la filière est l'arme au pied...

Pour combien de temps ? « A trop vouloir chercher la perfection, on finit par ne rien faire. Les industriels préfèrent un texte qui pourra

être amendé plus tard, plutôt que d'être dans un vide juridique complet », juge Benoît Leguet, directeur général d'I4CE (Institut de l'économie pour le climat). La PPE 3 sera de toute façon provisoire dans l'attente du vote de la loi Gremillet. Un provisoire qui risque de durer.

par Irene Inchauspe et Muriel Motte

